



La directive européenne sur les emballages et les déchets d'emballages (DEEE) 94/62/CE a véritablement lancé la stratégie de recyclage en Europe au milieu des années 90. Elle obligeait les états membres à organiser la collecte sélective des déchets et imposait à ceux qui mettaient des emballages sur le marché d'en financer la collecte et le traitement (point vert).

Cette stratégie, étalée sur plusieurs décennies, oblige également les États membres qui ne le faisaient pas encore à organiser la collecte et le traitement des **bio**déchets (depuis fin 2023).

La base de cette stratégie est le principe des 4R pour l'industrie et les États membres :

- RÉDUIRE (quantités, épaisseurs, poids)
- RÉUTILISER (concevoir de tels emballages)
- RECYCLER (matière et organique)
- RÉCUPÉRER (incinération avec récupération d'énergie).

A quoi l'on pourrait ajouter

- REFUSER (pouvoir du consommateur) et
- RÉPARER (obligation de réparabilité et attitude des consommateurs pour le faire).

Les 4R de la directive sont basés sur 5 normes qui ont été publiées quelques années plus tard.

La norme **EN 13432** - publiée en septembre 2000 - est considérée comme la mère de toutes les normes de compostage industriel, et constitue bien entendu la base de nos systèmes de certification OK compost INDUSTRIAL (avant même sa publication).

Cette norme harmonisée définit les spécifications permettant de répondre aux exigences essentielles de la directive 94/62/CE. Voir le croquis 01.

Dans la hiérarchie des traitements, le recyclage organique se situe naturellement en troisième position, après les exigences de réduction et de réutilisation des emballages, au même niveau que le recyclage de la matière.

Objet de débats sans fin de la part de ceux qui veulent opposer les solutions au lieu de les conjuguer, cette hiérarchie permet néanmoins de comprendre qu'il n'y a pas une seule solution à notre problème complexe de déchets, mais plusieurs.

Chacune a ses avantages et ses inconvénients. Avec pour objectif ultime de considérer nos déchets comme une ressource.